

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 31 (1985)
Heft: 2

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



canton de berne

Le prix Paul Haupt à l'écrivain bernois Adrian Frutiger

L'écrivain bernois vivant à Paris Adrian Frutiger, a reçu à Berne le prix Paul Haupt, doté de 5 000 francs. Le prix honore en Adrian Frutiger « de grands services rendus dans le domaine de la typographie ». Adrian Frutiger est un véritable créateur et novateur, un maître du signe, qui a mis son talent au service d'une meilleure compréhension entre les hommes ».

Le lauréat, 56 ans, a créé dans les années 50 une méthode d'écriture, qui devait être par la suite utilisée dans les processus électroniques. C'est en grande partie à lui que nous devons de pouvoir lire facilement sur des écrans et des ordinateurs les signes qui s'y impriment. Adrian Frutiger lui-même a souligné que les nouvelles technologies ne devaient pas s'écarter de l'élément humain. Son atelier graphique à Paris a fourni les systèmes d'impression pour l'aéroport d'Orly, le Métro parisien et les systèmes d'information de l'aéroport Charles de Gaulle.

Adrian Frutiger est aussi un interprète du signe et du symbole, tels qu'ils ont été transmis à travers les siècles. Dans une série d'ouvrages intitulée « L'homme et ses signes », il montre comment, à partir de formes simples, les écritures se sont développées.



canton de genève

Jet d'eau Genève battue par Djeddah

Dans quelques semaines, le jet d'eau de Genève, qui symbolise dans le monde entier la cité de Calvin, aura un grand frère. Les essais d'un nouveau jet d'eau de 240 m, soit 100 m de plus que celui de Genève, sont en effet en cours dans la baie de Djeddah, en Arabie saoudite, à quelques kilomètres du nouveau palais du roi Fahd. Le conseiller fédéral Kurt Furgler, qui était en voyage officiel dans le pays, a visité les installations.

Cet ouvrage, dont l'existence a été notamment révélée en septembre dans la presse romande, est une réalisation entièrement suisse. Les plans ont été établis par la Société générale pour l'industrie (SGI), Genève, et la construction confiée à Sulzer S.A., Winterthur, et Siemens Albis, Zurich. Le jet d'eau, a indiqué à Swissexpo 84 à Djeddah un représentant de SGI, a un débit de 4 500 m³/heure et une pression maximale de 35 kg par cm². L'inauguration, a-t-il dit, devrait avoir lieu dans un ou deux mois. Cette nouvelle attraction, commandée officiellement par la municipalité de Djeddah, remplacera un jet d'eau plus petit dont la hauteur — 145 m — était égale à celle du jet d'eau de Genève.



canton de lucerne

La Tour des chevaliers de Saint-Jean fait peau neuve

Afin de marquer avec brio les « 600 ans de la bataille de Sempach » (1386) et les six siècles d'existence de la ville et canton de Lucerne, une série de restaurations d'édifices anciens sont entreprises dans le canton. L'une des plus spectaculaires est la rénovation de la Tour de Roten à Hohenrain qui sera achevée fin 1985. L'année anniversaire, 1986, sera marquée aussi d'une série de manifestations.

La Tour de Roten est l'un des édifices les plus impressionnants de l'époque des chevaliers de la région lucernoise, plus précisément de la commune de Hohenrain, alors administrée par les Chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Cet ordre, qui devait devenir par la suite l'Ordre des chevaliers de Malte, est le plus ancien ordre spirituel de chevaliers. Apparu vers l'an 1100 à Jérusalem, l'ordre se vouait aux soins des pèlerins malades.

Dans la maison de l'Ordre à Hohenrain — qui est aussi la plus ancienne institution en commende (administration temporaire d'un bénéfice ecclésiastique) en Suisse, avec celle de Münchenbuchsee — étaient recueillis non seulement les pèlerins en partance pour la Terre Sainte mais aussi les marchands voyageurs. En 1807, la commande a été supprimée, les dettes étant devenues trop élevées. Aujourd'hui, une école a pris

place dans les différents bâtiments qui forment, avec la Tour, un important complexe historique.

Il est probable que la partie habitable de la Tour de Roten ait été érigée au 13^e siècle, près du plus ancien mur d'enceinte. Elle s'élève au-dessus d'un cimetière. Le bâtiment tel qu'on peut le voir aujourd'hui date de 1500 environ. La restauration entreprise a fait apparaître des éléments architecturaux de l'époque romane — l'entrée de la tour — ainsi que des lames de parquet marquetées de damiers qui ont dû être, pense-t-on, masquées en 1500. Grâce aux éléments de construction découverts, une ancienne salle gothique a pu être reconstituée. Mais c'est la partie du haut, tout en bois, qui présente le plus grand intérêt historique.

Le complexe historique de Hohenrain comprend outre la Tour de Roten encore d'autres bâtiments à restaurer, tels que le pavillon du gardien de la tour, la maison des perceptions, la cure, plusieurs cours, une partie du mur d'enceinte.

LIBERTÉ
ET
PATRIE

canton de vaud

Pas assez de jeunes Vaudois en Suisse allemande ?

Malgré un accroissement de 12 % du nombre des échanges de classes en 1983, la Suisse romande n'a pu satisfaire la demande alémanique. Environ vingt classes sont restées sans partenaire romand, a relevé une députée au Grand Conseil vaudois, ce qui lui a fait demander au Conseil d'Etat s'il entendait prendre des mesures pour intensifier ces échanges.

Dans sa réponse, le gouvernement vaudois rappelle tout d'abord que la différence numérique entre les demandes d'échanges de part et d'autre de la Sarine s'explique par celle des effectifs en présence, beaucoup plus nombreux d'un côté que de l'autre. Et le rapport cité par la députée ne mentionne pas les échanges organisés à titre privé, par des enseignants ayant des relations personnelles en Suisse allemande. Ainsi, aux seize classes vaudoises annoncées, il faut en ajouter une dizaine.

Certes, poursuit le Conseil d'Etat, la situation peut être améliorée sans sous-estimer les difficultés inhérentes à ce type de rapprochement interconfédéral. Parmi celles-ci, il faut relever le fait que les maîtres de la scolarité obligatoire en Suisse allemande enseignent de plus en plus en dialecte. Arrivés sur place, les petits Romands y entendent une autre langue que celle apprise en classe.

Le séjour linguistique exige beaucoup des familles et des maîtres. L'éloignement pendant une semaine, les frais supplémentaires, le devoir de recevoir les hôtes en retour : autant de contraintes que l'on ne peut imposer à l'Etat, qui n'entend pas, de ce fait, rendre ces échanges obligatoires mais continuera de les soutenir. Le gouvernement vaudois conclut en relevant que les échanges en question pourraient être facilités par l'harmonisation du début de l'année scolaire dans les cantons suisses.

Une fée pour les truites du Léman

Pour élever leur progéniture, les truites lacustres peuvent quelquefois compter sur une bonne fée : l'électricité.

En effet, les truites du Léman, par exemple, remontent les cours d'eau pour frayer, surtout en novembre et décembre. Or, une grande partie des œufs seront perdus, notamment à cause des prédateurs. Aussi des gardes-pêche, représentant les milieux de la protection de la faune, leur donnent-ils un coup de pouce.

Les gardes-pêche se postent en divers endroits de la rivière, plusieurs fois pendant la période de frai, de préférence près des chutes d'eau, que les femelles ne peuvent pas toujours franchir et au pied desquelles elles s'accumulent. On installe sur la berge un moteur qui produit du courant électrique transmis à l'extrémité d'une longue perche. Celle-ci est promenée au gré du courant. Les truites sont momentanément assommées par l'électricité et l'on peut alors les capturer facilement avec une grande nasse.

Les truites capturées seront ensuite placées en pêcherie, dans un grand bassin où l'on attendra patiemment que les œufs soient murs. L'état de leur maturité est contrôlé tous les trois jours. Lorsque ces œufs sont prêts, une simple pression sur la truite suffit à les faire sortir. On les installe alors en pisciculture, où leurs chances de survie sont beaucoup plus élevées. La femelle est remise en liberté et regagne le lac.

On compte en moyenne 1200 œufs au kilo de truite (certains poissons pèsent jusqu'à douze kilos). Le long de l'Aubonne, cette méthode électrique a permis une capture record de plus de 800 poissons en 1983, grâce à des pluies abondantes (les truites profitent des

périodes de crue pour remonter les rivières).

Le pasteur et campanologue Marc Vernet est mort

Le pasteur Marc Vernet, qui consacra plus de dix ans à l'étude des carillons et en particulier aux carillonneurs du Valais, est mort à la veille de Noël à Pully, près de Lausanne, dans sa 89^e année.

Il avait consacré un ouvrage, « Cloches et Musique », à l'art du carillonnage dans les églises valaisannes. C'est à ce campanologue de renom que l'on doit le carillon du temple de Pully-La-Rosiaz, l'un des rares de la Suisse romande protestante, ainsi que le carillon qui fut installé à l'Exposition nationale de 1964 et transféré ensuite dans des temples de la région lausannoise.

Né à Genève le 4 juin 1896, Marc Vernet avait fait ses études de théologie à Lausanne, Genève et Paris. Il fut pasteur à Pully de 1932 à 1958 et présida le Comité vaudois des écoles du dimanche.

Parlez-vous « romand »

Un simple paysan de Forel-Lavaux, Constant Dumard, a publié en 1964 les trente-six fables de La Fontaine en vaudois. En voici quelques-unes : « Lè lârro è lo bourrisquo » (Les voleurs et l'âne), « Lo tserroton impacotâ » (Le charretier embourbé), « La dzouvena vèva » (La jeune veuve), « Lo soûlon è sa fenna » (L'ivrogne et sa femme).

Et puis, en 1969, du même auteur patoisant, ce fut une adaptation fort réussie de « L'Avare », de Molière. Le titre, déjà est une trouvaille : « Lo Crebblioufoumâre », littéralement le criblé-fumée. « De quoi vous mettez-vous en peine » devient « Fau pâ que cin vo bourla lo fedze » (il ne faut pas que cela vous brûle le foie). Ou « Voilà parlé comme un oracle » : « Fâ dè prîdzo mî qu'on menistro » (il fait des sermons mieux qu'un pasteur). Et d'Harpagon, qui aime sa jolie cassette plus que tout au monde (« ma cassetta que lê tan galéza, que l'âmo mî que très-to au mondo »), cette description de ses pauvres chevaux : « Lè la mizère a tsèvaou sù la pedyî » (c'est la misère à cheval sur la pitié).

Un journaliste vaudois s'est inspiré d'une nouvelle de C.-F. Ramuz pour écrire « Lo Velâdzo bourlâ » (Le Village brûlé). Ramuz disait que « notre patois a tant de saveur, outre de la rapidité, de la netteté, de la décision, de la carrure... les qualités qui précisément nous manquent le plus quand nous écrivons en « français »... C'est à lui qu'il faut tendre à tout ramener, lui qu'il faut prendre pour modèle ».

Une femme à la tête de la Fédération suisse des journalistes

Pour la première fois de son histoire, la Fédération suisse des journalistes (F.S.J.) a nommé une femme à sa présidence. C'est en effet Mme Marianne Wenk, de Lutry (Vd), qui a été désignée à Schaffhouse, par les délégués de l'association pour succéder à M. Martin Edlin de Schaffhouse qui arrive au terme de son mandat de deux ans.

Les délégués qui ont en outre élu M. Hervé Dubois, de Bâle, à la vice-présidence ont approuvé une modification des statuts de la F.S.J., en vertu de laquelle les mandats de président et de vice-président de la F.S.J. pourront être rétribués, lorsque les titulaires doivent renoncer à une partie de leur salaire pour exercer leur charge. Une autre modification des statuts, approuvée, prévoit que l'assemblée des délégués peut décréter l'affiliation obligatoire de tout ou partie des membres de la F.S.J. à une institution de prévoyance professionnelle.

A une forte majorité, les délégués ont approuvé une nouvelle réglementation concernant les vacances qui prévoit le droit à une sixième semaine de vacances en faveur des journalistes qui ont 55 ans révolus ou sont inscrits depuis plus de trente ans au registre professionnel. Sur proposition du Comité directeur, les délégués ont renoncé à résilier la convention collective romande dont la validité est prolongée d'une année. Les délégués n'ont toutefois pas accepté la proposition de l'Union romande des journaux (U.R.J.) de renouveler la convention pour une durée de quatre ans.

Les délégués ont par ailleurs accepté par 70 voix contre 3 un recours déposé par l'association genevoise des journalistes contre la décision du Comité central d'accepter la candidature de l'astrologue Elizabeth Teissier. Un délégué genevois a pris la parole pour justifier le refus opposé à Mme Teissier. La rédaction d'horoscopes ne peut être considérée comme une activité journalistique a-t-il déclaré. L'avocat de la célèbre astrologue a d'ores et déjà annoncé vouloir déposer recours contre l'invincement de sa cliente.

L'article sur la radio et la télévision a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée des délégués. Même s'il n'est pas en tous points satisfaisants, il constitue une « solution acceptable » et ses nouvelles bases juridiques « permettent de développer la législation nouvelle qu'impose l'évolution rapide des médias électroniques » ont déclaré les délégués.